BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1883

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

750 455 495 RCS Clermont-Ferrand.
ELC PARTICIPATIONS.
Forme : Société de participations financières de profession libérale d'avocat par actions simplifiée .
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 6, Rue Jacques Brel, 63830 Durtol.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Société absorbante : ELC IMMOBILIER Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : 6 rue Jacques Brel, 63830 DURTOL Capital : 1 000 € Numéro unique d'identification : 810 000 901 Lieu d'immatriculation : CLERMONT-FERRAND Société absorbée : ELC PARTICIPATIONS Forme : Société de participations financières de profession libérale d'avocats par actions simplifiée Adresse du siège : 6 rue Jacques Brel, 63830 DURTOL Capital : 1 000 € Numéro unique d'identification : 750 455 495 Lieu d'immatriculation : CLERMONT-FERRAND Opération : Fusion absorption placée sous le régime des articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : - actif : 1 397 635,34 euros - passif : 374 977,04 euros Absence d'échange des droits sociaux : sous réserve de la réalisation définitive, avant la prise d'effet juridique de la fusion, de la réduction de capital de la société absorbée par rachat et annulation de 333 actions, il ne sera procédé à aucun échange d'actions. À l'issue de cette réduction, les deux sociétés participantes seront détenues par un même associé unique. En conséquence, aucun rapport d'échange ne sera établi, conformément à l'article L. 236-3, II, 4° du Code de commerce. Absence d'augmentation de capital de la société absorbante : compte tenu de l'absence d'échange de titres, la société absorbante ne procédera à aucune augmentation de son capital. Prime de fusion : néant. Date du projet commun de fusion : 29/09/2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le projet de traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND au nom des deux sociétés le 20 octobre 2026..